

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 108-15

Le 11 septembre 2015

**LANCEMENT D'UN PROGRAMME DE FORMATION DE
NOUVEAUX NÉGOCIATEURS – APPEL DE CANDIDATURES**

La Bourse de Montréal inc. (la « Bourse ») désire informer tous les participants aux marchés du lancement du Programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec (le « Programme »), un programme visant à soutenir ces firmes dans leurs efforts de recruter, d'embaucher et de former de nouveaux négociateurs à utiliser les contrats à termes inscrits à la Bourse.

Le Programme permettra aux firmes sélectionnées de recevoir un incitatif de 1 000\$ par mois pendant un an pour chacun de leurs négociateurs sélectionnés, sujet aux termes et conditions du Programme.

Les termes et conditions du Programme, incluant les formulaires d'application, sont joints en annexes à la présente circulaire et sont disponibles sur le site internet de la Bourse. Les firmes et leurs négociateurs éligibles peuvent présenter leurs candidatures à la Bourse en transmettant à l'attention de François Vendette les formulaires d'application dûment complétés et les documents requis au plus tard le 9 octobre 2015.

Le Programme est offert pour un maximum de 20 négociateurs. La Bourse évaluera tous les dossiers de candidatures reçus et considèrera notamment les activités pour compte propre de la firme, sa réputation, ses ressources financières, son plan d'affaires et son programme de formation.

Le Programme s'échelonnara du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016. La Bourse communiquera sa décision quant à la sélection aux firmes et négociateurs avant le 1^{er} novembre 2015.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec François Vendette, Directeur Principal développement des affaires, au 514 871-3515 ou à fvendette@m-x.ca.

Claude Cyr
Vice-président principal
Marchés financiers

PROGRAMME INCITATIF POUR LES FIRMES DE NÉGOCIATION POUR COMPTE PROPRE DU QUÉBEC

Termes et conditions et formulaires d'inscription

1. APERÇU

Le programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec (le « Programme ») vise à encourager et supporter les firmes sélectionnées de la province de Québec à recruter, embaucher et former de nouveaux négociateurs à utiliser les contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse en leur permettant de recevoir des incitatifs pendant un an pour supporter les Négociateurs participants conformément aux Termes et conditions énoncées ci-après.

2. DÉFINITIONS

Lorsqu'utilisés aux présentes, les termes et expressions suivants ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

- « **Arcade de négociation** » signifie une entité juridique qui fournit, moyennant un frais ou un partage des profits sur opérations, une infrastructure de négociation et un accès au marché à des individus qui négocient leur propre capital pour leur propre compte ou une combinaison de leur propre capital et du capital de l'Arcade de négociation pour leur propre compte commun, dans le but de réaliser des gains directs sur opérations, et qui ne détient, ne négocie et ne gère en aucun temps les fonds d'une tierce partie;
- « **Bourse** » signifie Bourse de Montréal inc.;
- « **Durée** » a la signification qui lui est donnée à l'article 7;
- « **Firme** » signifie l'une ou l'autre de Firme de négociation pour compte propre ou d'Arcade de négociation;
- « **Firme de négociation pour compte propre** » signifie une entité juridique qui négocie son propre capital pour son propre compte dans le but de réaliser des gains directs sur opérations et qui ne détient, ne négocie et ne gère en aucun temps les fonds d'une tierce partie;
- « **Firme participante** » signifie une Firme de négociation pour compte propre ou une Arcade de négociation qui a été sélectionnée par la Bourse pour participer au Programme et qui continue de respecter tous les Termes et conditions;
- « **Formulaires d'inscription** » signifie collectivement le Formulaire d'inscription de la firme et le Formulaire d'inscription du négociateur ci-joints;
- « **Négociateur(s)** » signifie un individu étant propriétaire, employé ou agent d'une Firme de négociation pour compte propre qui négocie pour le compte de celle-ci ou un individu qui utilise l'infrastructure de négociation et l'accès au marché d'une Arcade de négociation afin de négocier son propre capital pour son compte propre ou de négocier une combinaison de son propre capital et du capital de l'Arcade de négociation pour leur propre compte commun, dans le but de réaliser des gains directs sur opérations;
- « **Négociateur participant** » signifie un Négociateur qui a été sélectionné par la Bourse pour participer au Programme et qui continue de respecter tous les Termes et conditions;
- « **Incitatif(s)** » a la signification qui lui est donnée à l'article 5;
- « **Participants** » signifie une Firme participante et les Négociateurs participants qui lui sont associés à une date donnée et « **Participant** » signifie l'un ou l'autre de la Firme participante ou d'un des Négociateurs participants qui lui sont associés;
- « **Programme** » a la signification qui lui est donnée à l'article 1;
- « **Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité** » signifie le Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité de la Bourse tel qu'en vigueur à une date donnée;
- « **Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse** » signifie le Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse tel qu'en vigueur à une date donnée;
- « **Sous-compte désigné** » signifie un sous-compte qui peut être reconnu par la Bourse destiné aux allocations d'un Négociateur participant et un sous-compte polyvalent (c.-à-d. un compte-client net) à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, ouvert directement ou par l'intermédiaire du courtier ou du membre compensateur (responsable du processus d'allocation) de la Firme participante;
- « **Termes et conditions** » signifie les présents termes et conditions du Programme, incluant les formulaires d'inscription ci-joints.

Termes et conditions et formulaires d'inscription

3. ADMISSIBILITÉ

a. Firmes

Pour être admissible au Programme, une firme doit satisfaire les critères suivants lors de la soumission de sa demande d'inscription et de sa sélection. Elle doit continuer d'y satisfaire pendant toute la Durée du Programme :

- 1) être physiquement située dans et négocier depuis la province de Québec;
- 2) compter un minimum de cinq Négociateurs inscrits au Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité;
- 3) avoir un programme de formation en place conçu pour enseigner à de nouveaux Négociateurs l'utilisation des contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse.

b. Négociateurs

Pour être admissible au Programme, un Négociateur doit satisfaire les critères suivants lors de la soumission de sa demande d'inscription et de sa sélection. Il doit continuer d'y satisfaire pendant toute la Durée du Programme :

- 1) être un Négociateur d'une Firme inscrite ayant été sélectionnée par la Bourse à titre de Firme participante;
- 2) être physiquement situé dans et négocier depuis la province de Québec;
- 3) ne pas avoir été inscrit au Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité ni au Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse pendant plus de six mois à la date limite d'inscription au Programme fixée par la Bourse.

c. Demande d'inscription

Pour s'inscrire au Programme, une Firme admissible et ses Négociateurs admissibles doivent remplir les Formulaires d'inscription ci-joints, puis les soumettre à la Bourse, avec tous les documents requis, au plus tard à la date limite indiquée par la Bourse sur son site Web.

d. Sélection

La Bourse a approuvé le Programme pour un total de 20 Négociateurs participants. Pour sélectionner les Participants, la Bourse prendra en considération, de façon générale, les activités de négociation pour compte propre, la réputation d'affaires, les ressources financières, le plan d'affaires et le programme de formation des Firmes inscrites. La Bourse se réserve le droit de rejeter toute demande d'inscription ou de sélectionner moins de 20 Négociateurs participants. Lorsque plus d'un Négociateur d'une même Firme soumet une demande d'inscription, la Bourse peut décider de sélectionner chacun d'eux ou certains d'entre eux à titre de Négociateurs participants. Les décisions de la Bourse sont finales et lient la Bourse et tous les inscrits.

e. Admissibilité continue

Les Participants doivent continuer de satisfaire aux critères d'admissibilité énoncés aux présentes pendant toute la Durée du Programme et le versement des Incitatifs est conditionnel à la satisfaction continue des Participants à ces critères d'admissibilité. La Bourse détermine si une Firme ou un Négociateur satisfait aux critères d'admissibilité au moment de sa sélection et si un Participant satisfait toujours à ces critères d'admissibilité avant de verser les Incitatifs pendant toute la Durée du Programme. Les décisions de la Bourse sont finales et lient la Bourse et tous les Participants. Les Participants doivent aviser immédiatement la Bourse de tout changement concernant leur statut ou leur respect des critères d'admissibilité.

4. OBLIGATIONS

a. Seuils de volume

Pendant les six premiers mois du Programme, le versement des Incitatifs n'est soumis à aucun seuil de volume. Pendant les six derniers mois du Programme, le paiement de l'Incitatif pour un mois donné est sujet à un seuil de volume minimum de 750 contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse par le Négociateur participant dans ses Sous-comptes désignés. Pour être inclus dans un mois donné, un contrat doit être négocié et compensé un jour du mois en question. Si un Négociateur participant possède plus d'un Sous-compte désigné, les volumes de négociation de tous ses Sous-comptes désignés seront cumulés aux fins du calcul du seuil mensuel minimum. Les opérations exécutées par l'intermédiaire de tout autre compte que les Sous-comptes désignés du Négociateur participant ne seront pas prises en compte aux fins du calcul du seuil minimum. Toutes les déterminations faites par la Bourse relativement aux calculs des seuils de volume sont finales et lient la Bourse et tous les Participants.

b. Règles de la Bourse

Les Participants doivent respecter en tout temps les règles, politiques et procédures de la Bourse en vigueur à une date donnée.

Termes et conditions et formulaires d'inscription

5. INCITATIFS

Sujet au respect par les Participants des présents Termes et conditions, une Firme participante recevra, pour chaque Négociateur participant qui lui est associé, un paiement incitatif de 1 000 \$ par mois civil complet au cours duquel le Négociateur demeure un Négociateur participant associé à la Firme participante (« Incitatif(s) »). L'Incitatif sera versé pendant un maximum de 12 mois à compter de la date de début du Programme, telle que déterminée par la Bourse. Les Incitatifs seront versés aux Firmes participantes de la manière convenue entre la Bourse et la Firme participante.

6. SOUS-COMPTES DÉSIGNÉS

La Firme participante est responsable de l'ouverture et du maintien des Sous-comptes désignés pour chaque Négociateur participant avant le début du Programme. Il est recommandé que les Firmes confirment la possibilité, le processus et le délai d'ouverture des Sous-comptes désignés auprès de leur courtier ou de leur membre compensateur le plus tôt possible.

7. DURÉE, MODIFICATION ET RÉILIATION ANTICIPÉE

a. Programme

Le Programme débute à la date fixée par la Bourse, une fois les Participants sélectionnés, et prend fin 12 mois plus tard (la « Durée »). Si la Bourse ne parvient pas à sélectionner au moins 20 Négociateurs participants au cours du processus initial de sélection, elle se réserve le droit de tenir des rondes de sélection supplémentaires, sans toutefois y être obligée, jusqu'à ce qu'elle ait sélectionné un total de 20 Négociateurs participants. Par conséquent, le Programme peut s'étendre sur différentes périodes de 12 mois. La Bourse se réserve le droit de modifier le Programme, y compris les présents Termes et conditions, ou d'y mettre fin à tout moment, pour toute raison, sur préavis écrit de 30 jours aux Firmes participantes.

b. Participants

La Bourse peut mettre fin, sans préavis, à la participation d'un Participant au Programme si la Firme participante ou l'un des Négociateurs participants qui lui sont associés omet ou néglige de respecter tout Terme ou condition prévu aux présentes, y compris les critères d'admissibilité énoncés à l'article 3, ou si toute information fournie à la Bourse au soutien de l'inscription ou pendant la Durée du Programme se révèle inexacte.

8. VÉRIFICATION

Sur demande, les Participants fourniront à la Bourse toute information ou tout document demandé par la Bourse pour lui permettre de déterminer si et dans quelle mesure les Participants respectent les présents Termes et conditions et continuent de respecter les critères d'admissibilité, à défaut de quoi les Participants seront considérés en défaut. Pendant les heures normales de bureau, la Bourse pourra avoir accès aux bureaux des Participants et à leurs livres et registres raisonnablement nécessaires pour faire cette détermination.

9. LÉGISLATION APPLICABLE

Le Programme et la participation des Participants au Programme sont régis par les présents Termes et conditions, lesquels sont régis par les lois de la province de Québec et les lois du Canada qui s'y appliquent.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UNE FIRME

PROGRAMME INCITATIF POUR LES FIRMES DE NÉGOCIATION POUR COMPTE PROPRE DU QUÉBEC

La participation au programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec (le « Programme ») est sujette à l'approbation de la Bourse. À moins que le contexte n'implique un sens différent, les termes et expressions définis dans les Termes et conditions du Programme ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent formulaire.

Nom de la Firme : _____

Adresse : _____

(où les activités de négociation ont lieu)

Téléphone : _____

REPRÉSENTANT AUTORISÉ

Nom : _____ Titre : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

EXÉCUTION ET COMPENSATION EFFECTUÉE PAR :

- Participant agréé : _____

- Membre compensateur : _____

1. Indiquer si la Firme inscrite est une Firme de négociation pour compte propre ou une Arcade de négociation :

Firme de négociation pour compte propre Arcade de négociation

2. Indiquer depuis combien de temps la Firme inscrite négocie des produits dérivés : _____

Décrire l'expérience de la Firme ou de ses représentants quant à la négociation pour compte propre de produits dérivés :

(types de produits, marchés, contexte dans lequel l'expérience a été acquise, etc.)

3. Indiquer le nombre de Négociateurs que compte la Firme :

a. Négociateurs inscrits au Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité : _____

b. Nombre total de Négociateurs : _____

4. Programme de formation – Prière de joindre un document décrivant :

a. le programme de formation actuel de la Firme inscrite conçu pour enseigner à de nouveaux Négociateurs l'utilisation des contrats à terme inscrits à la cote de la Bourse;

b. la façon dont les Incitatifs aideront la Firme inscrite à former de nouveaux Négociateurs.

5. Plan d'affaires – Prière de joindre le plan d'affaires des trois prochaines années de la Firme, décrivant au moins :

a. les objectifs de la firme (volume, rentabilité, nombre de Négociateurs, produits, etc.);

b. les moyens prévus pour atteindre les objectifs, y compris l'élaboration du programme de formation et d'embauche;

c. le détail du capital investi, des technologies et de la gestion du risque de la firme.

Fournir tout autre renseignement ou document utile susceptible d'aider la Bourse à évaluer la demande d'inscription au Programme de la Firme, y compris en ce qui concerne ses activités de négociation pour compte propre, sa réputation d'affaires, ses ressources financières, son plan d'affaires et son programme de formation. Un Formulaire d'inscription d'un négociateur doit également être soumis pour chaque Négociateur pour lequel la Firme présente une demande d'inscription à l'égard du Programme.

ATTESTATION :

Au nom de la Firme inscrite, je sou mets la présente demande d'inscription au Programme et j'atteste que l'information fournie est complète, véridique et exacte à ce jour et le demeurera pendant toute la Durée du Programme. J'accepte d'aviser la Bourse immédiatement de tout changement quant à l'information fournie.

J'ai lu les Termes et conditions du Programme et je représente et garantis que la Firme et les Négociateurs inscrits respectent toutes les exigences du Programme.

Si la Firme inscrite est sélectionnée à titre de Firme participante, j'accepte qu'elle soit liée par les Termes et conditions du Programme et je confirme qu'elle s'engage à les respecter.

Signé à _____ le _____,

Pour la Firme inscrite mentionnée ci-dessus,

Nom : _____

Titre : _____

Signature : _____

FORMULAIRE D'INSCRIPTION D'UN NÉGOCIATEUR

PROGRAMME INCITATIF POUR LES FIRMES DE NÉGOCIATION POUR COMPTE PROPRE DU QUÉBEC

La participation au programme incitatif pour les firmes de négociation pour compte propre du Québec (le « Programme ») est sujette à l'approbation de la Bourse. À moins que le contexte n'implique un sens différent, les termes et expressions définis dans les Termes et conditions du Programme ont la même signification lorsqu'ils sont utilisés dans le présent formulaire.

Nom du Négociateur : _____

Nom de la Firme inscrite : _____

Adresse : _____

(là où le Négociateur procède à ses activités de négociation)

Téléphone : _____ **Courriel :** _____

Code du Négociateur : _____

Numéro du ou des Sous-comptes (Bourse) : _____

Numéro du ou des Sous-comptes polyvalents (CDCC) : _____

Le numéro de chaque Sous-compte désignés devra être confirmé avant la date de début du Programme.

1. Indiquer si le Négociateur inscrite a déjà participé au Programme de rabais pour les fournisseurs de liquidité ou au Programme pour les nouveaux négociateurs de la Bourse :

Oui, du _____ au _____

Non

2. Indiquer depuis combien de temps le Négociateur négocie des produits dérivés : _____

Décrire l'expérience, s'il y a lieu, du Négociateur quant à la négociation de produits dérivés :

(types de produits, marchés, contexte dans lequel l'expérience a été acquise, etc.)

ATTESTATION :

Je sou mets la présente demande d'inscription au Programme et j'atteste que l'information fournie est complète, véridique et exacte à ce jour et le demeurera pendant toute la Durée du Programme. J'accepte d'aviser la Firme et la Bourse immédiatement de tout changement quant à l'information fournie.

J'ai lu les Termes et conditions du Programme et je représente et garantis que je respecte toutes les exigences du Programme.

Si la Firme inscrite est sélectionnée à titre de Firme participante et si je suis sélectionné à titre de Négociateur participant, j'accepte d'être lié par les Termes et conditions du Programme et de les respecter. Je comprends que les Incitatifs seront versés à la Firme et que je n'aurai aucun droit ou réclamation à leur égard.

Signé à _____ le _____,

Négociateur : _____

FIRME INSCRITE :

Au nom de la Firme inscrite, j'atteste qu'au meilleur de sa connaissance, l'information fournie dans le présent formulaire est complète, véridique et exacte à ce jour et le demeurera pendant toute la durée du Programme. J'accepte d'aviser la Bourse immédiatement de tout changement quant à l'information fournie.

Signé à _____ le _____,

Pour la Firme inscrite mentionnée ci-dessus,

Nom : _____

Titre : _____

Signature : _____

À L'USAGE DE LA BOURSE

Acceptée à titre de Firme participante le : _____

Accepté(e) à titre de Négociateur participant le : _____

Date : _____

BOURSE DE MONTRÉAL INC.

Nom : _____

Titre : _____

Signature : _____